

## Informations de la Mairie - Informations pratiques

### L'état civil de l'année 2013

#### Les naissances :

- Nils AUBOUT, le 11 février
- Louna MORICEAU, le 19 mars
- Benjamin COMBES, le 2 avril
- Sofiane RENAULT, le 15 avril
- Maé PHILIBERT-PLANADE, le 27 avril
- Mila LABBE, le 31 mai
- Garance DELATTRE, le 21 août
- Clément BIZERAY, le 31 décembre

#### Une prochaine animation de l'Envol

Venez nombreux à notre prochain Loto qui aura lieu à la salle polyvalente du village, le 8 mars 2014 à partir de 19h. A gagner : petit électro-ménager, articles de pêche, linge de maison, four, lave-linge , etc... Petite restauration, pâtisseries, buvette sur place. Réservation Annie au 06 85 48 26 14 ou Corinne au 06 49 11 97 85.

#### Jeunes lycéens étrangers cherchent famille d'accueil

Chaque année, de nombreux étudiants étrangers cherchent à venir passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le Centre d'Echanges Internationaux est une association qui aide ces jeunes étudiants étrangers à trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir un étudiant ! Si l'expérience vous intéresse, appelez Christine Cailleux-Giraud (01.64.23.28.33/06.10.91.08.79) ou le bureau coordinateur du CEI au 02.99.20.06.14.

#### La Police Nationale recrute

Pour devenir Cadet de la République puis Gardien de la Paix, il vous faudra être de nationalité française, avoir plus de 18 ans, être de bonne moralité et disposer d'une bonne condition physique et d'une bonne acuité visuelle. Le Cadet de la République bénéficie, pendant la première année, d'un dispositif intégrant la formation à l'emploi d'adjoint de sécurité et la préparation à un concours spécifique de gardien de la paix. Le programme se déroule en alternance en lycée professionnel, en école de police et en service de police. Renseignements au 03 86 83 45 14.

#### Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10h30 à 12h.

**15 février :** Marie Claude BONNET      **22 février :** Béatrice de ROYS ROBINSON

**1er mars :** François DEYSSON      **8 mars :** Jacques ILLIEN

La bibliothèque municipale vous accueille tous les samedis de 10h à 12h **sauf pendant les vacances scolaires.** Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

#### Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08

Par fax : 01 64 24 90 73

Par mail à l'adresse [mairie@villecerf.fr](mailto:mairie@villecerf.fr)

Par Internet : <http://www.villecerf.fr>

# VILLECERF EXPRESS

Consultez notre site Internet  
<http://www.villecerf.fr>

BULLETIN MUNICIPAL N° 74

Février 2014

**Le saviez-vous ?** La France, avec 9300 unités vendues en 2012, est le premier marché européen de la voiture électrique, loin devant la Norvège (4007 unités) et l'Allemagne (3254). Paradoxalement, le développement des bornes de recharge électrique ne suit pas. Nous sommes moins bien dotés que l'Allemagne ou les Pays-Bas. L'objectif est de déployer 97 000 bornes dans notre pays d'ici 2020, année où devraient circuler 2 millions de véhicules électriques en France. Ce type de véhicules génère des économies d'utilisation allant de 1 à 10. C'est pourquoi le Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne (SIESM) a décidé d'accompagner le développement du véhicule électrique avec une proposition d'implantation immédiate de 150 à 200 points de recharge dans le Département. 72 communes ont déjà décidé de s'associer à ce projet. Vos élus y réfléchissent, en vue du remplacement du véhicule communal.

#### Édito

Les années ont passé. Après de longs séjours à l'étranger, je suis revenue vers le village de mes racines avant de m'engager au sein de son Conseil. Attachée à la défense des valeurs traditionnelles de ce village rural comme aux souvenirs des liens privilégiés qui avaient uni ma famille aux Villecerfois depuis plusieurs générations, je suis parvenue au soir de mon engagement municipal.

Être élue fut pour moi une nouvelle expérience passionnante dont j'ai apprécié chaque instant. Chercher à résoudre les problèmes qui se posent aux habitants de son village, faire partie d'une équipe motivée, mue par le seul intérêt du village m'a comblée de nombreuses satisfactions et même de joies.

Participer aux affaires municipales, se consacrer aux autres s'est révélé aussi riche que valorisant. Travailler avec une équipe soudée au service de son village m'a conduite à faire de mon mieux ! Qu'il s'agisse de l'élaboration du PLU ou du respect d'un développement urbain modéré, qu'il s'agisse de la préservation des espaces naturels, de l'amélioration du cadre de vie, de la restauration de l'église après la tempête de 2008 et de celle du charmant petit pont de Piliers ou qu'il s'agisse du travail de mémoire fourni pour perpétuer le souvenir de ceux qui se sont engagés ou qui sont disparus au cours des deux grands conflits du 20<sup>ème</sup> siècle dans notre canton, tous ces dossiers se sont révélés riches d'intérêt et de découvertes.

Maintenant le temps est venu de me retirer du Conseil et de passer le relais. Pour autant, je ne me désintéresserai pas de la vie villecerfoise mais je le ferai à un autre rythme, laissant ainsi plus d'espace à ma vie personnelle.

#### SUR VOTRE AGENDA

• 15 février, à 20h30 et 16 février à 17h, spectacle poétique et musical, théâtre de l'Âne Vert à Fontainebleau

• 22 et 23 février, salon de la Gastronomie au gymnase Albert. Camus à Champagne sur Seine

• 8 mars, à 19h, soirée Loto organisée par l'Envol dans la salle polyvalente

• 14 mars, à 19h, séance du Conseil municipal en mairie

• 22 mars, à 20h30, soirée de la Saint Patrick à la salle polyvalente

• 23 mars, de 8h à 18, premier tour des élections municipales dans la salle de la mairie

#### Directrice de publication :

Marie Claude Bonnet

#### Rédaction :

Jacques Illien, Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson et François Deysson

*Béatrice de ROYS ROBINSON*

## Compte rendu du Conseil municipal du 7 février 2014

- Le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à procéder à la résiliation conventionnelle, devant notaire, du bail commercial du BRISADOU selon les termes de l'accord du 23 décembre 2013.
- Les élus ont choisi de confier le reprise du Brisadou à Madame Sylvie POINTIER et à Monsieur Bernard COHEN. Actuellement installés comme "traiteur/crêpier" à BOIS le ROI, ils auront pour mission de poursuivre l'exploitation du commerce local en assurant, a minima, les activités de bar, d'épicerie et le dépôt de pain. Des animations musicales ou culturelles, des repas de groupe ou des pâtisseries à consommer sur place, à commander ou à emporter sont également prévues.
- Le Conseil municipal a validé l'arrivée au 1er mars 2014 de Madame Marielle CERVO. Actuellement adjointe administrative principale de 2ème classe à SAINT PIERRE LES NEMOURS, elle viendra épauler Madame Claudette PASQUIER à partir du 1er mars 2014. Elle s'occupera principalement du budget, des carrières des agents, des subventions et des marchés publics.
- Les conseillers municipaux ont décidé d'apporter une aide de 300 € à Mickaël POMMIER, ancien élève de l'école, qui participera du 13 au 23 mars au Rallye Raid humanitaire "Le 4L-Trophy" au MAROC. Les véhicules seront chargés de fournitures scolaires et de livres. Notre école communale a contribué aux dons de ces fournitures.
- Comme les années précédentes, les élus ont décidé de faire une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Un devis destiné à changer toutes les huisseries de la salle polyvalente servira à étayer cette subvention à hauteur de 30%. Le montant total des travaux est estimé à 38 736,22 € H.T. Couplée avec une subvention du Conseil général également à hauteur de 30% sur les fonds E.CO.LE, le reliquat de 18 593,38 € T.T.C. sera pris sur les fonds propres de la commune.
- La mise en réseau de notre bibliothèque municipale se poursuit. 1500 livres sont encore à encoder et la mise en service est programmée pour le 16 septembre 2014.

### Cérémonie des jeunes majeurs 2014

Le samedi 8 février, 9 jeunes ont répondu présents à l'invitation de la mairie à participer à la cérémonie des Jeunes Majeurs. Accompagnés de leurs parents ou amis, Pierre AUDOYER, Alexis BEDE, Léa BELOT, Adèle et Léa CHAMULAT, Margaux de BERGEN, Flavien ERIPRET, Maxence MABILEAU et Sofia SAID ont écouté avec attention le discours sur la citoyenneté prononcé par François DEYSSON, en l'absence de Madame la Maire, excusée. Tous ont apprécié de recevoir le traditionnel chèque cadeau offert par la municipalité. Michèle LAFOREST, organisatrice de cette manifestation, a ensuite invité tout le monde à se retrouver dans la salle derrière la mairie pour partager le verre de l'amitié préparé par Josette MUGUET et Agnès BARBAUD. Toutes les photos sont disponibles sur le site villecerf.fr

### Inscriptions à l'école communale pour septembre 2014

Dans le cadre de la préparation de la future carte scolaire, il est indispensable que nous soyons en situation de comptabiliser l'ensemble des nouveaux élèves à inscrire en septembre 2014. N'oubliez pas d'inscrire, au plus tôt dès le mois de février, vos enfants pour la prochaine rentrée scolaire. Cette inscription ne concerne, bien sûr, que les élèves qui n'ont jamais été scolarisés ou qui viennent de déménager. Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale ayant bien précisé que la récente décision du Ministère de scolariser certains enfants de 2 ans ne concernait pas l'école de notre commune, **l'inscription ne concernera que les enfants ayant 3 ans révolus à la date de la rentrée scolaire ou au plus tard fin octobre 2014. Pour vous inscrire, deux étapes** : une inscription administrative à la mairie avec le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant et une inscription pédagogique en prenant rendez-vous avec Madame KHEDR, directrice de notre école communale (01.64.24.91.36).

## Règles électorales pour les prochaines élections municipales

Les prochaines élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars prochains. Notre commune comptant moins de 1000 habitants, le mode de scrutin restera plurinominal majoritaire à deux tours. Par contre, le législateur a apporté plusieurs modifications aux modalités de vote. Ainsi, chaque candidat doit faire une déclaration de candidature auprès de la Sous-Préfecture, ce qui signifie que les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne seront pas pris en compte. Le panachage (*remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs autres candidats*) reste autorisé, étant rappelé que ne sont pas pris en compte les noms des personnes qui ne se seraient pas régulièrement déclarées candidates. Le fait que le nom d'une personne qui ne s'est pas déclarée candidate figure sur un bulletin de vote ne remet pas pour autant en cause la validité du bulletin et le nom ou les noms des autres candidats. Dans une telle hypothèse, seuls sont comptés les suffrages exprimés en faveur des candidats régulièrement déclarés. Enfin, notre commune comptant moins de 1000 habitants, l'élection ne concernera que les conseillers municipaux. Les deux conseillers communautaires seront en effet désignés automatiquement dans l'ordre du tableau, soit le Maire et le ou la 1er(e) adjoint(e). Nous vous rappelons que voter est un devoir civique et nous vous invitons à participer aux scrutins des 23 et du 30 mars.

### Pour les prochaines élections, pensez à vos procurations !

La personne qui donne procuration (*le mandant*) désigne librement la personne qui votera à sa place (*le mandataire*). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France. Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger. Le mandant indique les raisons de son absence (*vacances, obligations professionnelles ou formation, état de santé*) par une simple déclaration sur l'honneur prévue sur le formulaire. En France, le mandant peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail. Le mandant présente un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (*carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire*). Il remplit un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (*nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance*). Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie. Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps. La procuration est établie pour une seule élection. Il est précisé si la procuration concerne, le 1er tour, le second tour ou les 2 tours. Il est possible de choisir le même mandataire pour les deux tours de l'élection ou bien un mandataire différent pour chaque tour. Le mandant peut aussi établir une procuration pour une durée limitée (*3 mois ou 6 mois par exemple*).

### Du côté du Foyer Rural

Organisée par l'atelier Danses du Monde du Foyer Rural, et pour la treizième année, la traditionnelle soirée de la Saint Patrick aura lieu le samedi 22 mars 2014, à 20 h 30, dans la salle polyvalente de Villecerf, avec le concours du dynamique groupe morétain PIC NOT FOLK. Au programme : chants et musique celtiques, musique festive et chaleureuse, à la fois folklorique et moderne. Si le cœur vous en dit et si la musique vous inspire, vous pourrez danser, une piste de danse étant prévue à cet effet. Le groupe Seine et Marnais PIC NOT FOLK reprend des morceaux traditionnels et interprète ses compositions. Vous souhaitez passer une soirée conviviale avec vos amis dans une "ambiance pub" en dégustant les bonnes crêpes et les galettes de Catherine PORREDON, retenez cette date dans vos agendas. Renseignements 01 64 24 92 79. Réservation téléphonique souhaitable.